

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le, 6 février DE L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 18h30 :

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance au centre Jacques Monod, sous la présidence de :

Madame Maryline DESLANDES, Vice-présidente,

Étaient présents : MM. Lahsaine AIT BABA, Benoît BALUT, Christophe THIESSE
Mmes Inci ALTUNTAS, Catherine BATAILLE, Sylvie CARDONA-GIL, Pascale DUMONTIER, Catherine DUVALLET,

Formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : MM. Marc-Antoine JAMET, Dominique LEGO,
Mme Brigitte ROIX.

Absents non excusés : Mmes Annick GASCHER,
MM. Thomas BOUREZ, Patrick HUON, Christophe COPLO, Eric HEBERT

Avai(en)t donné pouvoir : Dominique LEGO donne pouvoir à Catherine DUVALLET

Christophe THIESSE
est nommé(e) Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :

Fonctionnaires : Mmes Sandrine BOUGUERRA, Elisabeth BOUJU, Alexandra DUJARDIN,
Hélène DUTEURTRE, Sabrina EL MESBAHI, Mireille FRESNE, Manuela MAITREL,
Sandrine PAIN, Sonia ROSSIGNOL,
Et MM. Lakdar BOUCHELAGHEM, Sébastien MULLER

DATE DE SEANCE

6 février 2024

DATE DE CONVOCATION

31 janvier 2024

DATE D'AFFICHAGE

12 février 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 16

PRESENTS 9

PROCURATION(S) 1

VOTANTS 10

La Vice-présidente certifie que la présente délibération a été télétransmise à la Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité
le :

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

La Vice-présidente

Délibération n° 5

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PROJET DU FOYER JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) EN PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) soutient les Foyers de Jeunes Travailleurs en leur qualité d'outil d'accompagnement des jeunes vers l'autonomie, tout en veillant à l'adéquation de leur implantation territoriale avec les besoins identifiés.

Pour ce faire, elle poursuit le financement de l'accompagnement socio-éducatif proposé par ces structures en direction des jeunes de 16 à 25 ans.

Ce contrat de projet comprend :

- Une convention liant la CAF au gestionnaire FJT,
- Un projet socio-éducatif (fondé sur un diagnostic)

- Et un schéma d'évaluation.

Ce contrat de projet fait l'objet d'un agrément délivré par le Conseil d'administration de la CAF.

Celui du FJT de la Résidence Espages est arrivé à son terme en décembre 2021.

Une prolongation de 2 ans a été accordée pour l'année 2022 et 2023.

La rédaction d'un nouveau projet s'avère nécessaire et doit être présenté à la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) en mars 2024.

Trois axes de développement ont été retenus conformément aux directives nationales concernant les Foyers Jeunes Travailleurs :

- La politique d'accueil,
- L'accompagnement vers le logement autonome
- L'accompagnement personnalisé.

Ces orientations seront déclinées en 10 actions :

- Co-construction d'un livret d'accueil,
- Définition des modalités d'admission,
- Mise en place d'un travail transversal avec les acteurs locaux de la Jeunesse,
- Maintien d'une gestion saine,
- Modernisation des logements avec une attention particulière des adaptations favorisant les économies d'énergie,
- Soutien à la gestion locative des jeunes,
- Appropriation du logement,
- Mise en place d'un travail transversal avec les acteurs jeunesse du secteur,
- Contractualisation et évaluation de l'accompagnement vers le logement autonome,
- Mise en place de « rendez-vous jeunes ».

Le contrat sera établi pour une durée de 2 ans et arrivera à son terme en 2025.

Un bilan annuel nous permet de recevoir la prestation de service soit une somme d'environ 27 000 €.

Sur la base de ces éléments, il est proposé aux membres du Conseil d'administration de :

- **-APPROUVER** le renouvellement du contrat de projet,
- **AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande de subvention faite auprès de la Caisse d'Allocation Familiale et tous documents s'y référant.

Le Conseil d'administration, Après en avoir délibéré, (Vote)

- **APPROUVE à l'unanimité** le renouvellement du contrat de projet,
- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président ou son représentant à signer la demande de subvention faite auprès de la Caisse d'Allocation Familiale et tous documents s'y référant.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure, représentant de l'Etat.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
La Vice-présidente,

Maryline DESLANDES